

ARRETE N° 5889 /MEF/CAB.-

Portant retour au domaine de l'unité forestière d'aménagement Abala, de la zone I
du secteur forestier centre.

LA MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°33-2020 du 08 juillet 2020 portant code forestier ;

Vu le décret n°2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et
d'utilisation des forêts ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du
Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-409 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre de
l'économie forestière ;

Vu l'arrêté n°8519/MEFE/CAB du 23 décembre 2005 portant création, définition des
unités forestières d'aménagement du secteur forestier Centre et précisant les modalités
de leur gestion et de leur exploitation ;

Vu l'arrêté n°9014/MEFE/CAB du 17 septembre 2004 portant approbation de la convention
d'aménagement et de transformation pour la mise en valeur de l'unité forestière
d'aménagement Abala, de la zone I du secteur forestier des Plateaux ;

Vu le rapport d'évaluation de la convention d'aménagement et de transformation
n°09/MEFE/CAB/DGEF/DF-SGF du 17 septembre 2004 pour la mise valeur de l'unité
forestière d'aménagement Abala ;

Vu la lettre n° 0505/MEF/CAB/DGEF/DF- SGF du 27 avril 2023, par laquelle la Ministre
de l'Economie Forestière a informé le Directeur Général de la société SOFIA du non
renouvellement de la convention sus citée et le retour au domaine de l'unité forestière
d'aménagement Abala. *U*

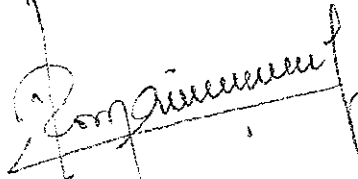
ARRETE :

Article premier : Est prononcé, le retour au domaine de l'unité forestière d'aménagement Abala, de la zone I du secteur forestier centre.

Article 2 : L'unité forestière d'aménagement Abala, de la zone I du secteur forestier centre, d'une superficie de 510.920 hectares, réintègre le domaine privé de l'Etat.

Article 3 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 15 mai 2023



Rosalie MATONDO